

REGLEMENT INTERIEUR – SAISON 2023-2024

Table des matières

Article 1.	Champ d'application	2
Article 2.	Adhésion	2
Article 3.	Cotisations	2
Article 4.	Licence et Assurances	2
Article 5.	Limitations	2
Article 6.	Droits et obligations	3
Article 7.	Les organes de l'association	3
Article 8.	Comptabilité et tenue des comptes.....	4
Article 9.	Commissions.....	4
Article 10.	Utilisation des équipements – encadrement	4
Article 11.	Responsabilité du club	5
Article 12.	Gestion de la salle	5
Article 13.	Règle de conduite en cas d'affluence	5
Article 14.	Gestions des inscriptions aux compétitions	6
Article 15.	Prise en charge des frais liés aux stage et compétitions.....	6
Article 16.	Prise en charge des frais liés aux formations	7
Article 17.	Discipline	7
Article 18.	Amende.....	7
Article 19.	Forfait / abandon	7
Article 20.	Equipes d'interclubs	7
Article 21.	Dispositions particulières	8
Article 22.	Raquettes.....	8
Article 23.	Volants	8
Article 24.	Maillot club	8
Article 25.	Vie du Club.....	8

Article 1. Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les membres (ou adhérents) de l'association, en conformité avec ses statuts, ainsi qu'aux joueurs licenciés hors du département du Cher ayant cotisé au BaCB.

Article 2. Adhésion

Toute personne souhaitant adhérer au Badminton Club de Bourges (BaCB) devra remplir le formulaire d'inscription sur le site MyFFBad selon la procédure et payer le montant de la cotisation de la saison en cours.

Deux séances d'essai gratuites est possible, ensuite l'adhésion est obligatoire pour pouvoir revenir sur un créneau.

Toute personne ayant payé sa cotisation (part licence et club) est un adhérent de plein droit.

Article 3. Cotisations

Le montant des inscriptions est détaillé en **Annexe 1**, révisable chaque année (avant le début de saison, sauf exception) :

Pour les adhérents :

- La cotisation comprend une part club et une part FFBad (licence)
- Elles sont versées, via la plateforme MyFFBad.
- Un paiement en plusieurs fois est possible.
- 2 séances d'essais sont toutefois autorisées.
- Un justificatif de paiement peut être obtenu au moment de l'inscription.

En cas de départ anticipé (force majeure), la part licence ne peut pas être remboursée en cours de saison.

Pour les joueurs extérieurs - licenciés dans un autre département que le Cher, le montant de l'inscription est détaillé en **Annexe 1**, et doit être versé dès la première séance de pratique. Un justificatif de paiement peut être obtenu au moment de l'inscription. Les joueurs extérieurs ne bénéficient pas des avantages Club (inscriptions, volants, cordages).

Article 4. Licence et Assurances

La licence fédérale est obligatoire et inclut l'assurance des pratiquants sous réserve de fourniture du certificat médical ou de l'attestation FFBaD. Le certificat doit être complété et signé par le joueur et par le médecin.

Les membres sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité en ce qui concerne les trajets et activités non couverts par la licence.

Article 5. Limitations

Toute personne qui ne remplirait pas toutes les conditions d'adhésion des Articles 2, 3 et 4 se verra refuser l'accès de la salle jusqu'à la régularisation de sa situation.

Article 6. Droits et obligations

L'adhésion au BaCB donne la qualité de membre du Badminton Club de Bourges. Cette qualité entraîne des droits et des obligations.

La qualité de membre du BaCB permet donc :

- l'accès à la salle lors des créneaux réservés (voir **Article 10**),
- l'affiliation à la Fédération Française de Badminton,
- l'accès aux formations fédérales,
- la mise à disposition de volants en plumes suivant les modalités définies
- la mise à disposition de raquettes et de volants plastique pour les créneaux loisirs
- l'obtention de maillots club et de volants à des tarifs préférentiels
- l'obtention de matériel (bagagerie, textiles, raquettes...) à des tarifs préférentiels
- la prise en charge d'une partie des tournois et stages

En contrepartie, la qualité de membre oblige :

- au respect du règlement FFBad,
- au respect des statuts et du règlement intérieur,
- au respect du code de conduite du joueur et du celui du conseiller,
- à la contribution de la vie du club, notamment en aidant à l'organisation de manifestations.

Pour un joueur extérieur – licencié hors du département du Cher, la cotisation lui permet :

- l'accès à la salle lors des créneaux réservés
- la mise à disposition de volants en plumes suivant les modalités définies
- la mise à disposition de raquettes et de volants plastique pour les créneaux loisirs

Toutefois, il leur est également requis :

- le respect du règlement FFBad,
- le respect des statuts et du règlement intérieur,
- le respect du code de conduite du joueur et du celui du conseiller.

Article 7. Les organes de l'association

L'Assemblée Générale (AG) est ouverte à tous les membres (chaque membre disposant d'une voix). Chaque membre en est avisé par voie d'affichage sur les lieux d'entraînement, sur le site du Club, ou par courriel. Un mineur peut être représenté par un des parents.

Le Comité Directeur (CD - élu lors de l'Assemblée Générale) statue à la majorité des membres présents.

Le président est élu sur proposition du Comité Directeur par l'assemblée générale. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et en justice.

Article 8. Comptabilité et tenue des comptes

Elle est sous la responsabilité du trésorier (recettes et dépenses par rubriques). L'exercice comptable est clos le 31 décembre de chaque année. Il est établi par le trésorier à cette date un état récapitulatif des résultats. Le contrôle des comptes peut être effectué par un ou deux vérificateurs aux comptes élus par l'assemblée générale et ne faisant pas partie du comité directeur.

Article 9. Commissions

Pour favoriser l'activité du club, mener à bien sa politique et le projet club, le Comité Directeur peut mettre en place des commissions qui ont pour objet de mettre en œuvre les directives du Comité Directeur et de lui faire des propositions.

Tout membre du BaCB peut proposer au Comité Directeur la mise en place d'une commission (par exemple : licences, organisation de manifestation, animation, promotion ...).

Elles sont composées d'adhérents, et/ou de parents de jeunes adhérents et sont de préférence présidées par un membre du Comité Directeur.

Tout membre du BaCB peut faire partie d'une commission sans faire partie du Comité Directeur.

A minima, les commissions qui structurent le club sont les suivantes :

- Commission Jeunes (*présidé par un membre du CD*)
- Commission Interclubs (*présidé par un membre du CD*)
- Commission Emploi (*présidé par un membre du CD*)
- Commission Evènements/Animations (*présidé par un membre du CD*)
- Commission Subventions (*présidé par un membre du CD*)

- Commission Compétition adultes
- Commission Communication
- Commission Partenaire/Institutions

Article 10. Utilisation des équipements – encadrement

Chaque créneau est encadré par un animateur (ou l'éducateur sportif) ; il est mis à disposition raquettes et volants plastiques.

L'adhésion donne droit d'accès à un ou plusieurs créneaux « jeu libre » dans la limite des places disponibles sur le créneau.

Selon l'adhérent (âge et classement), l'accès à des créneaux spécifiques est également possible (entraînement, initiation, jeunes, ...)

Les créneaux proposés au début de chaque saison (hors vacances scolaires) sont détaillés en **Annexe 2**

Pour les créneaux jeunes, les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leur(s) enfant(s), En cas de retard du ou des responsable(s) d'une séance, les parents ou tuteurs des enfants mineurs sont tenus de les surveiller, et sont de ce fait responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée d'un responsable.

Cas particulier des créneaux pendant les vacances scolaires :

Pendant les vacances scolaires, les créneaux sont :

- Ouverts à tous les membres : adultes loisirs et compétiteurs ainsi qu'aux jeunes accompagnés d'un parent.
- Sans animateur (« jeu libre ») : il n'y a donc pas de prêt de raquettes ni de volants.
- Ouverts selon le calendrier diffusé par affichage, par les animateurs des créneaux, sur le site et réseaux sociaux du Club.

Article 11. Responsabilité du club

Le BaCB ne peut être tenu responsable lors de :

- Vols d'objets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.
- Dégradations et vols dans les véhicules stationnés sur les parkings des gymnases.
- D'accidents survenus avant et après les entraînements.

Article 12. Gestion de la salle

Les terrains sont mis en place par les joueurs.

Les terrains sont accessibles à tous les membres inscrits sur le créneau pendant les séances d'entraînement et à tous les membres pour les créneaux de jeu libre. La règle pour l'attribution des terrains est un système de jeu libre. Dans l'ordre d'arrivée, les joueurs prennent un terrain.

Certains soirs, des terrains pourront être réservés pour des matchs de championnat.

Les derniers joueurs d'un créneau sont priés de démonter les terrains avant leur départ. Cependant, les joueurs arrêtant la séance ou quittant le créneau avant son terme doivent démonter les terrains qui ne seront plus utilisés.

Les gymnases devant être libérés obligatoirement à l'heure, il est donc nécessaire d'arrêter les matchs 5 minutes avant la fin des créneaux.

Conformément aux règles de bonne conduite et au règlement des installations publiques, les gymnases doivent être laissés propres. A ce titre il est nécessaire de faire disparaître ou de ranger les volants neufs ou usagés, les tubes neufs, entamés ou vides, les bouteilles d'eau ou gourdes, les sachets plastiques, les détritrus, etc...

On veillera au bon rangement des filets et des poteaux.

Article 13. Règle de conduite en cas d'affluence

En cas d'affluence, en particulier sur les créneaux jeu libre des vacances scolaires :

- Les joueurs ne sont autorisés à utiliser un même terrain que pour la durée d'un seul match.
- Ne pas dépasser 5 minutes d'échauffement et libérer le terrain dès la fin de votre match.
- Les matchs de doubles seront prioritaires.
- Dans un esprit sportif, l'objectif doit être de faire jouer un maximum de monde en évitant toute monopolisation de terrain par quelque joueur que ce soit.

Sur un créneau loisir ou jeu libre, dans le cas d'une forte affluence et à l'approche de compétitions importantes (Championnat de France, Championnat de Ligue, Championnat du Cher, Interclubs, ...) un à deux terrains pourront être réservés par les membres impliqués ou l'entraîneur pour préparer la compétition.

Article 14. Gestions des inscriptions aux compétitions

L'inscription aux compétitions se fait

- Pour les compétitions adultes : par BadNet (sauf cas exceptionnelles par courriel à la commission compétition)
- Pour les compétitions jeunes : par courriel à la commission jeunes

En cas de non-respect des protocoles, le(s) responsable(s) des inscriptions se réserve(nt) le droit de retirer le joueur du système d'inscription club. Aucun frais ne sera alors pris en charge par le club.

Toute inscription à un tournoi qui se ferait après la date limite précisée par le club, ne sera pas prise en compte. Nota : L'inscription, à la charge du joueur, peut rester possible (dans les limites des délais imposés par l'organisation du tournoi et des places disponibles) en contactant directement l'organisation du tournoi et en procédant au règlement de l'inscription.

Conformément aux instructions données par le guide fédéral et la ligue, toute personne s'inscrivant à une compétition est obligée d'y participer (sauf cas de force majeure devant être justifié dans un délai de 5 jours auprès de la Ligue dont dépend le tournoi, avec copie au Club de Bourges) sous peine d'une suspension de 2 mois. Le Club se réserve le droit de se retourner contre l'adhérent concerné par cette mesure et de ne plus accepter de l'inscrire à de nouvelles compétitions.

L'inscription dans une équipe évoluant en nationale ou en régionale (jeunes ou adultes) impose la même implication de chacun de ses membres (une non-participation à une journée devant être justifiée par des circonstances majeures). Le calendrier des rencontres est fixé en début de saison.

Article 15. Prise en charge des frais liés aux stage et compétitions

Pour certaines compétitions le club pourra prendre en charge une partie des frais ou dépenses engagées par le joueur ou par l'équipe. Les frais pris en charge par le club concernent les frais d'inscriptions, les frais de déplacement, les frais d'hébergement, les frais de restauration, les volants. Leur caractère de remboursement ou de prise en charge est établi selon plusieurs critères dont la catégorie du joueur (jeune ou adulte), le niveau du joueur, la nature de la compétition, ...

La participation par le club des frais afférents aux compétitions et stages est régie par l'**Annexe 3** du règlement intérieur.

La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.

Tout manquement aux règles de conduites définies dans ce règlement intérieur peut entraîner une révision de tout ou partie du défraiement pour le(s) joueur(s) concerné(s).

Sauf cas exceptionnels, le remboursement des déplacements est décliné au départ de Bourges, sur présentation des justificatifs.

Sauf cas particuliers, les déplacements des joueurs dans le cadre des journées d'interclubs jouées à Bourges ne sont pas remboursés.

La prise en charge des tournois ne comprend pas les compétitions **aux dates réservées pour les manifestations organisées par le club, dont les compétitions jeunes (tournois mobilisant de nombreux bénévoles).**

Article 16. Prise en charge des frais liés aux formations

Le club prend en charge à 100% les frais inhérents aux formations d'animateurs, d'éducateurs, d'arbitres, de juge-arbitre (inscription et restauration) en contrepartie d'activités régulières en faveur du Club. Le déplacement et l'hébergement pourront être pris en charge, à la suite de la validation par le Comité Directeur.

- Arbitrage sur les compétitions organisées par le club (dont interclubs),
- Juge-arbitrage sur les compétitions organisées par le club, et lors des journées d'interclubs départementaux, régionaux, nationaux,
- Animation et encadrement de créneaux.

Article 17. Discipline

Tout manquement grave à l'esprit sportif, toute atteinte à l'intégrité ou à l'honneur d'un cadre, dirigeant ou autre membre, tout manquement au présent règlement, tout acte de nature à entraver le fonctionnement de l'association est soumis, à l'initiative du président (ou en cas d'empêchement, du vice-président), à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 18. Amende

Toute amende pour un(e) joueur(-se) qui serait facturée au club lui sera refacturée.

Article 19. Forfait / abandon

Toute absence d'un(e) joueur (-se), non-excusee préalablement et non justifiée, à une journée de compétition (ou interclub) entraîne de fait – en cas d'amende pour le club – une facturation au joueur concerné.

En cas d'absence d'un(e) joueur (-se), tous les frais engagés par le club seront également facturés au (à la) joueur(-se) concerné(e).

Article 20. Equipes d'interclubs

Les équipes d'interclubs comptent parmi les principaux vecteurs de rayonnement du club.

La constitution et la gestion des équipes d'Interclubs est de la responsabilité de la commission compétiteurs-interclubs et des capitaines des équipes. La commission compétiteurs est constituée à minima :

- des capitaines des équipes engagées en Nationale, Régionale et Départementale,
- de(s) l'éducateur(s) sportif.

Autant que possible, la constitution initiale des équipes se fait sur sélection de l'entraîneur et des capitaines avant le début de la saison. Tout joueur peut postuler à faire partie d'une équipe. Un classement minimal est requis pour jouer dans l'équipe engagée en Nationale.

En cours de saison, pour des raisons sportives, disciplinaires ou stratégiques, des mouvements de joueurs entre les équipes peuvent avoir lieu sur décisions collégiales de l'entraîneur et des capitaines.

Chaque joueur volontaire pour jouer en interclubs s'engage à respecter les choix et les décisions des capitaines d'équipes et de l'éducateur sportif. Dans ce cadre, quelle que soit l'équipe intégrée, tout joueur s'engage à maintenir au plus haut niveau son degré d'implication.

L'inscription ou la réinscription des équipes dans leur championnat respectif est proposée par la commission compétiteurs au Comité Directeur pour validation.

Article 21. Dispositions particulières

Toute demande particulière entrant dans le cadre du Projet Jeunes Talents, du Dispositif Avenir National et du Suivi Avenir National pourra être soumise au Comité Directeur.

Article 22. Raquettes

Le prêt de raquette est assuré pour les entraînements jeunes et les créneaux loisirs encadrés (sauf sur les créneaux « jeu libre » et « créneaux vacances ») mais il est conseillé de s'équiper dès que possible. Les raquettes sont à restituer dès la fin du créneau.

Article 23. Volants

Pour les entraînements encadrés compétiteurs (jeunes et adultes) : les volants plumes sont fournis par le club.

Pour les créneaux loisirs, des volants plastiques sont mis à disposition (sauf sur les créneaux « jeu libre » et « créneaux vacances »).

Article 24. Maillot club

2 T-Shirts « domicile » et 2 T-Shirts « extérieur » sont fournis aux titulaires [des équipes en National](#), dans le cas où ils n'en disposeraient pas.

1 T-shirt « domicile » et 1 T-Shirt « extérieur » sont fournis aux titulaires [des équipes en Régional](#) dans le cas où ils n'en disposeraient pas.

Le port du maillot du club est obligatoire pour la participation aux compétitions par équipe (interclubs) pour lesquelles le règlement précise que le port du maillot est obligatoire (Nationale). Il est recommandé pour les compétitions individuelles et les compétitions par équipes Régionales, Départementales et RIL.

Article 25. Vie du Club

Comme toute association, le BaCB ne serait rien sans ses adhérents, c'est à dire sans chacun d'entre vous.
Chacun à son niveau doit se sentir impliqué dans la vie du Club :

En étant **acteur**, actif, aussi régulier que possible pendant les entraînements d'abord

En assistant à l'Assemblée Générale (AG) et en émettant des **suggestions constructives** sur la vie du Club

En faisant la **promotion** autour de vous de l'activité du club

En **écrivant** des articles, jeux etc...

En **accompagnant** (chacun son tour) les jeunes dans les déplacements.

En **s'investissant** dans l'arbitrage, le juge-arbitrage ou la formation.

En **aidant** lors des grands rendez-vous de l'année (TI, TNJ, Interclubs, ...) selon ses goûts et ses capacités.

En gardant bien entendu le **plaisir** et la **bonne humeur** !

Annexe 1 - Tarifs des cotisations

#	NOM	MONTANT	DATES	Catégorie
1.	Adulte <i>Entrainement *</i>	195 €	A partir du : 01-08-2023	Senior, Vétérans
2.	Adulte <i>Entrainement *</i> <i>Demi-saison</i>	135 €	A partir du : 01-01-2024	Senior, Vétérans
3.	Adulte <i>Entrainement *</i> <i>Estival</i>	80 €	A partir du : 01-05-2024	Senior, Vétérans
4.	Adulte/Ado <i>Jeu libre & initiation</i>	150 €	A partir du : 01-08-2023	Juniors, Senior, Vétérans
5.	Adulte/Ado <i>Jeu libre & initiation</i> <i>Demi-saison</i>	110 €	A partir du : 01-01-2024	Juniors, Senior, Vétérans
6.	Adulte/Ado <i>Jeu libre & initiation</i> <i>Estival</i>	50 €	A partir du : 01-05-2024	Juniors, Senior, Vétérans
7.	Jeune	165 €	A partir du : 01-08-2023	Ben, Min, Cad, Jun
8.	Jeune <i>Demi-saison</i>	110 €	A partir du : 01-01-2024	Ben, Min, Cad, Jun
9.	Jeune <i>Estival</i>	40 €	A partir du : 01-05-2024	Ben, Min, Cad, Jun
10.	Minibad & Poussin	100 €	A partir du : 01-08-2023	Mbad, Pou
11.	Minibad & Poussin <i>Demi-saison</i>	70 €	A partir du : 01-01-2024	Mbad, Pou
12.	Minibad & Poussin <i>Estival</i>	25 €	A partir du : 01-05-2024	Mbad, Pou

* *Entrainement* : Fourniture de volants plumes & hybrid (sur sélection de l'éducateur sportif / entraîneur).
Réservé aux joueurs avec un classement D9 ou +

Réductions

Membre du CA	- 50%
Encadrants	- 50%
Juge arbitre	- 50%
Référents créneaux	- 40%
Joueur titulaire équipe 1 (Nationale 2)	- 100%
Etudiant & Demandeur d'emploi	-15€
Famille (par adhérent)	-5€

Joueurs extérieurs déjà licencié FFBad

Licence complémentaire

Réservé aux joueurs licenciés dans un autre département que le Cher

Adulte 1 mois	30€
Adulte 2 mois	50€
Adulte 3 mois	70€
Adulte 5 mois - demi-saison	100€
Adulte 10 mois - saison complète	120€

Option supplémentaire : Entraînement encadré

Réservé aux joueurs avec un classement D9 ou +

Entraînement adulte - 1 mois	20€
Entraînement adulte – 2 mois	40€
Entraînement adulte – 3 mois	60€
Extérieur Entraînement adulte – 5 mois - demi-saison	90€
Entraînement adulte – 10 mois - saison complète	110€

Annexe 2 – Liste des créneaux (Hors vacances scolaire)

JOUR	HEURE	GYMNASSE	PUBLIC		TYPE	REFERENT(S)
LUNDI	17h30 - 19h00	Merlattes	Jeunes	5/10 ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI & Vincent LACOMERE
	17h30 - 19h00	Merlattes	Jeunes	Groupe régional	Entrainement *	Tristan BUT
	19h00 - 22h00	Merlattes	Adultes	Compétiteurs >D9	Jeu Libre	Anthony LUCAS
	20h00 - 22h00	Asnières	Adultes	Loisirs	Jeu libre	Christophe POUPIER
	20h00 - 22h00	Ladoumègue	Adultes	Loisirs	Jeu libre	Estelle MORISSET & Christian CARROUE
MARDI	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Jeunes	11/16ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 21h30	Leo Lagrange	Adultes	Loisirs NC & P Sport Santé	Initiation **	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 22h00	Leo Lagrange	Adultes	Compétiteurs >D9	Entrainement *	Tristan BUT
MERCREDI	16h30 - 18h00	Yves du manoir	Jeunes	5/10ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	17h45 - 20h00	Yves du manoir	Jeunes	11/16ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Adultes	Loisirs	Jeu libre	Justine PAQUOT & Coralie HUET
	20h00 - 22h00	Guimier	Adultes	Loisirs	Jeu libre	Guillaume BOULAT
JEUDI	17h30 - 19h30	Merlattes	Jeunes	Groupe régional	Entrainement *	Tristan BUT
	17h30 - 19h30	Merlattes	Tous	Loisirs / Famille	Jeu libre	Tristan BUT
	19h30 - 22h00	Merlattes	Adultes	Compétiteurs >D9	Entrainement *	Tristan BUT
	18h30 - 20h00	Gonzalez	Jeunes	11/16ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 21h30	Gonzalez	Adultes	Loisirs NC & P Sport Santé	Initiation **	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 22h00	Gonzalez	Adultes	Loisirs	Jeu libre	Vincent BRIEND
VENDREDI	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Jeunes	11/16ans	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
SAMEDI	10h00 - 13h00	Merlattes	Tous	Tout le monde	Jeu libre	Bruno THIGER

* Entrainement : sur sélection

** Initiation : 1 séance max par semaine

Annexe 3 – Prise en charge des frais liés aux stages et aux compétitions



JEUNES

Une participation est demandée aux familles pour les actions jeunes, la facturation peut être établie en fin de saison ou en plusieurs fois durant la saison.

La participation couvre l'inscription au tournoi/stage, la mise à disposition d'un coach et dans le cas d'un déplacement club, le déplacement, l'hébergement et la restauration.

Compétitions et stages	Participation demandée aux familles
Départemental (TDJ / Plateau jeunes)	Offert
Régional (CRJ) - Masters	6 € / jour
Brassage Assenions CEJ (BAC) hors département	15 € / jour
Brassage Assenions CEJ (BAC) dans le département	8 € / jour
National (CEJ)	15 € / jour
Championnat du Cher	Offert
Championnat de Ligue	6 € / jour
Championnat de France	Offert
Compétition internationale jeunes (sans avion)	15 euros/jour
Compétition internationale jeunes (avec avion)	25 euros/jour
Stage sur sélection et convocation *	Offert
Stage club	Offert

* *Stage Dispositif Avenir Interrégional (FFBad), Stage Dispositif Avenir National (FFBad), Suivi Avenir National (FFBad), Stage InterBassin (BCVL), Stage CREF (BCVL), Stage départemental (CDBad18)*

La participation aux compétitions et stages se fait sur proposition et validation de l'entraîneur du club. Les volants ne sont pas fournis, hormis lorsque l'organisation de l'action le prévoit (stage par exemple)

Une aide complémentaire pourra être appliquée aux familles dont l'enfant est inscrit sur un des dispositifs suivants : Projet Jeune Talent, Club Avenir, pôle Espoir.

Rappel du règlement :

La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.



ADULTES

La prise en charge par le club des inscriptions aux tournois dépend du classement du joueurs.
Au-delà de cette somme, la différence sera facturée au joueur en fin de saison.
Le classement retenu pour définir le montant de défraiement est celui arrêté au 14 juillet.

Le stage et la compétition doivent avoir lieu entre le 01 septembre et le 14 juillet.

Classement	Prise en charge max
N1-N2	140 €
N3-R4	100 €
R5-R6	50 €
D7-D8	40 €
D9-P10	30 €
P11-P12	20 €

La prise en charge par le club des frais afférents aux compétitions adultes est définie de la manière suivante :

Compétitions	Inscription	Déplacement	Hôtel	Volants
Interclubs (N1 à N3)	OUI	OUI	OUI	Plumes
Interclubs (R1 à R3)	OUI	OUI (1)	NON	Plumes
Interclubs (D1 à D3)	OUI	NON	NON	Plumes
Interclubs (RIL)	OUI	NON	NON	Plastiques
Championnat de Ligue	OUI	OUI (3)	OUI (4)	NON
Championnat de France Vétéran (5)	OUI	OUI (3)	OUI (4)	NON
Championnat de France Senior	OUI	OUI	OUI (4)	NON
Compétition individuelle	OUI (2)	NON	NON	NON
Tournois Internes	-----	-----	-----	Plastiques

(1) : uniquement trajet de Bourges au lieu de la rencontre avec trajet en transport collectif

(2) : hors dates réservées aux organisations du club.

(3) : dans un rayon de 300 km, en co-voiturage (3 joueurs mini par véhicule).

(4) : participation limitée à 30€ par nuit, 2 nuits maxi.

(5) : avec accord préalable du Comité Directeur.

JOUEURS EQUIPE 1 - Nationale

Pour les joueurs titulaires, de l'équipe 1 qui évolue en Nationale (hors joueur(-se) sous contrat et hors salarié du club), une prime de match sera versée à hauteur de 30€ par journée jouée et à hauteur de 40€ en cas de victoire.

Toute situation exceptionnelle sera étudiée par le Comité Directeur.

Toute demande de remboursement de frais de déplacement doit être faite sur l'imprimé prévu à cet effet, fourni par l'entraîneur avant le déplacement, et accompagné de toutes les pièces justificatives (voir grille kilométrique). Le remboursement sera fait sur la base de 0,31 € du kilomètre.

Rappel du règlement :

La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.